

REPUBLIQUE FRANCAISE

**VILLE DE SEVRAN (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE ..... (2) :

Numéro SIRET : 21930071200524

**POSTE COMPTABLE :**

**M. 14**

**Budget**

**Compte administratif**

**voté par nature**

**BUDGET : 04 CYCLE TERRE (3)**

**ANNEE 2021**

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte etc.).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Demande effectuée le 07/03/2022 ,CA 0

# Sommaire

## I - Vote du compte administratif

- A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
- A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
- B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
- B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

## II - Annexes

### A - Eléments du bilan

- A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
- A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette
- A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
- A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
- A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
- A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement
- A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N
- A1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
- A1.9 - Etat de la dette - Autres dettes
- A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements
- A3 - Etat des provisions
- A4 - Etalement des provisions
- A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
- A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
- A6.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)
- A6.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)
- A6.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (2)
- A6.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (2)
- A6.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)
- A6.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)
- A7 - Etat des charges transférées
- A8 - Détail des opérations pour le compte de tiers
- A9.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées
- A9.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties
- A9.3 - Opérations liées aux cessions
- A9.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées
- A9.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties
- A10 - Etat des travaux en régie
- A11 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale

### B - Engagements hors bilan

- B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement
- B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt
- B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail
- B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé
- B1.5 - Etat des autres engagements donnés
- B1.6 - Etat des engagements reçus
- B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions
- B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
- B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
- B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

### C - Autres éléments d'informations

- C1.1 - Etat du personnel
- C1.2 - Actions de formation des élus
- C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier
- C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement
- C3.2 - Liste des établissements publics créés
- C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
- C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe
- C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes
- C3.6 - Identification des flux croisés

### D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

- D1 - Décision en matière de taux de contributions directes
- D2 - Arrêté et signatures

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

(2) Cf. article R. 2313-3 du CGCT.

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers

Code INSEE	CA
------------	----

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	
<b>1 - INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE )	
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i> )	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
.....	
.....	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de la dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)		
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2)(4)		
9	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
11	Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R.2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

**POUR MEMOIRE(1)**

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:
- au niveau (2) pour la section de fonctionnement,
  - au niveau (2) pour la section d'investissement.
    - (3) les chapitres «opérations d'équipement » de l'état III B 3.
    - (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....  
 .....

- II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

.....

- III - Les provisions sont (5).

- (1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.  
 (2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».  
 (3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.  
 (4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.  
 (5) A compléter par un seul des deux choix suivants :  
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)  
 - budgétaires (délibération n° ..... du .....).

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	RECETTES
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	438 153.18	528 384.96
	<b>Section d'investissement</b>	1 480 448.85	1 062 877.47
		+	+
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	<b>Report en section de fonctionnement (002)</b>		98 169.75
	<b>Report en section d'investissement (001)</b>		214 427.10
		=	=
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		1 918 602.03	1 903 859.28

<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)</b>	<b>Section de fonctionnement</b>		
	<b>Section d'investissement</b>		
	<b>TOTAL DES RESTES à réaliser à reporter en N+1</b>		

<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	438 153.18	626 554.71
	<b>Section d'investissement</b>	1 480 448.85	1 277 304.57
	<b>TOTAL CUMULE</b>	1 918 602.03	1 903 859.28

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
	<b>Opérations d'équipement</b>		
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>		

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	60 000.00	34 489.26			25 510.74
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	129 437.92				129 437.92
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	374 239.32	339 246.98	1 539.47		33 452.87
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS					
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>563 677.24</b>	<b>373 736.24</b>	<b>1 539.47</b>		<b>188 401.53</b>
66	CHARGES FINANCIERES					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS (1)					
022	DEPENSES IMPREVUES					
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>563 677.24</b>	<b>373 736.24</b>	<b>1 539.47</b>		<b>188 401.53</b>
023	<i>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (2)</i>					
042	<i>OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (2)</i>	62 877.47	62 877.47			
043	<i>OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (2)</i>					
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>62 877.47</b>	<b>62 877.47</b>			
	<b>TOTAL</b>	<b>626 554.71</b>	<b>436 613.71</b>	<b>1 539.47</b>		<b>188 401.53</b>

<b>Pour information</b>					
<b>D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1 (3)</b>					

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES					
73	IMPOTS ET TAXES					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	465 507.49	465 507.49			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>465 507.49</b>	<b>465 507.49</b>			
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (1)					
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>465 507.49</b>	<b>465 507.49</b>			
042	<i>OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (2)</i>	62 877.47	62 877.47			
043	<i>OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (2)</i>					
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>62 877.47</b>	<b>62 877.47</b>			
	<b>TOTAL</b>	<b>528 384.96</b>	<b>528 384.96</b>			

<b>Pour information</b>					
<b>R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1 (3)</b>	<b>98 169.75</b>				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	STOCKS (3)				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)				
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	1 417 571.38	1 417 571.38		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (4)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 527.60			1 527.60
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 419 098.98</b>	<b>1 417 571.38</b>		<b>1 527.60</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (5)				
26	PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
020	DEPENSES IMPREVUES				
	<b>Total des dépenses financières</b>				
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)				
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 419 098.98</b>	<b>1 417 571.38</b>		<b>1 527.60</b>
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (1)	62 877.47	62 877.47		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (1)				
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>62 877.47</b>	<b>62 877.47</b>		
	<b>TOTAL</b>	<b>1 481 976.45</b>	<b>1 480 448.85</b>		<b>1 527.60</b>
<b>Pour information</b>					
<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1 (2)</b>					

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	STOCKS (3)				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 000 000.00	1 000 000.00		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)				
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (4)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>1 000 000.00</b>	<b>1 000 000.00</b>		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)				
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (7)	204 671.88			204 671.88
138	Autres subv. d.investissemment non transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS				
26	PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION				
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>204 671.88</b>			<b>204 671.88</b>
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)				
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 204 671.88</b>	<b>1 000 000.00</b>		<b>204 671.88</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (1)				
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (1)	62 877.47	62 877.47		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (1)				
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>62 877.47</b>	<b>62 877.47</b>		
	<b>TOTAL</b>	<b>1 267 549.35</b>	<b>1 062 877.47</b>		<b>204 671.88</b>
<b>Pour information</b>					
<b>R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1 (2)</b>					
		<b>214 427.10</b>			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	34 489.26		34 489.26
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	340 786.45		340 786.45
	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES			
656	D'ELUS (4)			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX			
68	DEPRECIATIONS		62 877.47	62 877.47
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE) (3)			
	<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>	<b>375 275.71</b>	<b>62 877.47</b>	<b>438 153.18</b>

<b>Pour information</b>			
<b>D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>			

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		62 877.47	62 877.47
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non			
16	budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS	(8)		
	Total des opérations d'équipement			
	NEUTRALISATIONS ET REGULARISATIONS			
19	D'OPERATIONS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(6)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	1 417 571.38		1 417 571.38
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)	(9)		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)			
	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A			
26	DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES			
29	IMMOBILISATIONS (5)			
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS			
39	ET EN-COURS (5)			
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS			
481	EXERCICES			
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES			
49	DE TIERS (5)			
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES			
59	FINANCIERS (5)			
3...	Stocks			
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>1 417 571.38</b>	<b>62 877.47</b>	<b>1 480 448.85</b>

<b>Pour information</b>			
<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>			

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)			
	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET			
70	VENTES DIVERSES			
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)			
72	PRODUCTION IMMOBILISEE			
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	465 507.49		465 507.49
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		62 877.47	62 877.47
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
	<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>	<b>465 507.49</b>	<b>62 877.47</b>	<b>528 384.96</b>

<b>Pour information</b>			
<b>R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>			<b>98 169.75</b>

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 1068)			
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 000 000.00		1 000 000.00
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (4)			
	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
16	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
18	NEUTRALISATIONS ET REGULARISATIONS		(8)	
19	D'OPERATIONS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(5)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (5)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (5)	(9)		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (5)			
	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A			
26	DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		62 877.47	62 877.47
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES			
29	IMMOBILISATIONS (4)			
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS			
39	ET EN-COURS (4)			
45...	Opérations pour compte de tiers (7)			
	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS			
481	EXERCICES			
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES			
49	DE TIERS (4)			
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES			
59	FINANCIERS (4)			
3...	Stocks			
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>1 000 000.00</b>	<b>62 877.47</b>	<b>1 062 877.47</b>

<b>Pour information</b>			
<b>R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>			<b>214 427.10</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	60 000.00	34 489.26			25 510.74
617	ETUDES ET RECHERCHES	50 000.00	29 920.28			20 079.72
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	10 000.00	4 568.98			5 431.02
6288	AUTRES					
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	129 437.92				129 437.92
	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	129 437.92				129 437.92
6215						
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	374 239.32	339 246.98	1 539.47		33 452.87
	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIV	374 239.32	339 246.98	1 539.47		33 452.87
6574						
<b>TOTAL=DEPENSES DE GESTION DES SERVICES</b>						
<b>(a)=(011+012+014+65+656)</b>		<b>563 677.24</b>	<b>373 736.24</b>	<b>1 539.47</b>		<b>188 401.53</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>563 677.24</b>	<b>373 736.24</b>	<b>1 539.47</b>		<b>188 401.53</b>

042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)(5)(6)	62 877.47	62 877.47			
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	62 877.47	62 877.47			
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION</b>		<b>62 877.47</b>	<b>62 877.47</b>			
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>62 877.47</b>	<b>62 877.47</b>			

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>626 554.71</b>	<b>436 613.71</b>	<b>1 539.47</b>		<b>188 401.53</b>
--	--	-------------------	-------------------	-----------------	--	-------------------

<b>Pour information</b>	
<b>D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>	

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)**

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.  
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.  
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.  
(5) Dont 675 et 676.  
(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	465 507.49	465 507.49			
	BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS					
7477	STRUCTURELS	465 507.49	465 507.49			
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES(a)=70+73+74+75+013</b>		<b>465 507.49</b>	<b>465 507.49</b>			

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>465 507.49</b>	<b>465 507.49</b>			
<b>042</b>	<b>OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (3)(4)(5)</b>	<b>62 877.47</b>	<b>62 877.47</b>			
<b>777</b>	QUOTE-PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRANSFEREE AU COMPTE DE RESULTAT	62 877.47	62 877.47			
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>62 877.47</b>	<b>62 877.47</b>			
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>528 384.96</b>	<b>528 384.96</b>			

<b>Pour information</b>	
<b>R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>	<b>98 169.75</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.  
(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.  
(4) Dont 776.  
(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

<b>Chap/ art(1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)</b>	<b>Mandats émis</b>	<b>Reste à réaliser au 31/12</b>	<b>Crédits annulés</b>
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES (sauf opérations)	1 417 571.38	1 417 571.38		
20422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	1 417 571.38	1 417 571.38		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (sauf opérations)	1 527.60			1 527.60
2313	CONSTRUCTIONS	1 527.60			1 527.60
	Opérations d'équipement n°... (2)				
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 419 098.98</b>	<b>1 417 571.38</b>		<b>1 527.60</b>
	<b>Total des dépenses financières</b>				
45...	Opé. pour compte de tiers n°...(3)				
	<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>				
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>1 419 098.98</b>	<b>1 417 571.38</b>		<b>1 527.60</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)	62 877.47	62 877.47		
13917	Reprises sur autofinancement antérieur (5) BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS Charges transférées (6)	62 877.47	62 877.47		
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>62 877.47</b>	<b>62 877.47</b>		
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>1 481 976.45</b>	<b>1 480 448.85</b>		<b>1 527.60</b>

<b>Pour information</b> <b>D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>	
---	--

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.  
(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.  
(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.  
(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
(6) Dont 192.  
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

<b>Chap/ art(1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)</b>	<b>Titres émis</b>	<b>Reste à réaliser au 31/12</b>	<b>Crédits annulés</b>
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 000 000.00	1 000 000.00		
1317	BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS		1 000 000.00		-1 000 000.00
1327	BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS	1 000 000.00			1 000 000.00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>1 000 000.00</b>	<b>1 000 000.00</b>		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	204 671.88			204 671.88
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	204 671.88			204 671.88
138	Autres subv. d.investissement transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
<b>Total des recettes financières</b>		<b>204 671.88</b>			<b>204 671.88</b>
45...	Opé. pour compte de tiers n°...(2)				
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>					
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>1 204 671.88</b>	<b>1 000 000.00</b>		<b>204 671.88</b>



<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (3)(4)	62 877.47	62 877.47		
28031	FRAIS D'ETUDES	1 883.04	1 883.04		
280422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	60 994.43	60 994.43		
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>62 877.47</b>	<b>62 877.47</b>		
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>62 877.47</b>	<b>62 877.47</b>		
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>1 267 549.35</b>	<b>1 062 877.47</b>		<b>204 671.88</b>

<b>Pour information</b>	
<b>R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>	<b>214 427.10</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... (1)  
LIBELLE : ...

(2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>						
20	Immobilisations incorporelles					
...						
204	Subventions d'équipement versées					
...						
21	Immobilisations corporelles					
...						
22	Immobilisations reçues en affect.					
...						
23	Immobilisations en cours					
...						
	Autres					

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>						
13	Subventions d'investissement					
...						
16	Emprunts et dettes assimilées					
...						
20	Immobilisations incorporelles					
...						
204	Subventions d'équipement versées					
...						
21	Immobilisations corporelles					
...						
22	Immobilisations reçues en affectation					
...						
23	Immobilisations en cours					
...						
	Autres					
...						

Solde du financement (5)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses		

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqués par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice ;

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES	1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	2 ENSEIGNEMENT - FORMATION	3 CULTURE	4 SPORTS ET JEUNESSE
---------	-------------------------------	---	-----------------------------------	----------------------------	-----------	----------------------

**INVESTISSEMENT**

**REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)**

Dépenses réelles						
- Equipements municipaux (2)						
- Equipements non municipaux (c/204) (3)						
- Opérations financières						
Dépenses d'ordre	62 877.47					
Solde d'exécution reporté de N-1						
<b>Total dépenses</b>	<b>62 877.47</b>					
<b>Total recettes</b>	<b>277 304.57</b>					
<b>Solde d'investissement</b>	<b>214 427.10</b>					

**RESTES A REALISER au 31/12/N**

<b>Total RAR dépenses</b>						
<b>Total RAR recettes</b>						
<b>Solde RAR investissement</b>						

**FONCTIONNEMENT**

**REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)**

<b>Total dépenses</b>	<b>62 877.47</b>					
<b>Total recettes</b>	<b>161 047.22</b>					
<b>Solde de fonctionnement</b>	<b>98 169.75</b>					

**RESTES A REALISER au 31/12/N**

<b>Total RAR dépenses</b>						
<b>Total RAR recettes</b>						
<b>Solde RAR fonctionnement</b>						

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R.5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	6 FAMILLE	7 LOGEMENT	8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	9 ACTION ECONOMIQUE	TOTAL
<b>INVESTISSEMENT</b>						
<b>REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)</b>						
Dépenses réelles				1 417 571.38		1 417 571.38
- Equipements municipaux (2)						
- Equipements non municipaux (c/204) (3)				1 417 571.38		1 417 571.38
- Opérations financières						
Dépenses d'ordre						62 877.47
Solde d'exécution reporté de N-1						
<b>Total dépenses</b>				<b>1 417 571.38</b>		<b>1 480 448.85</b>
<b>Total recettes</b>				<b>1 000 000.00</b>		<b>1 277 304.57</b>
<b>Solde d'investissement</b>				<b>-417 571.38</b>		<b>-203 144.28</b>
<b>RESTES A REALISER au 31/12/N</b>						
<b>Total RAR dépenses</b>						
<b>Total RAR recettes</b>						
<b>Solde RAR investissement</b>						
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
<b>REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)</b>						
<b>Total dépenses</b>				375 275.71		438 153.18
<b>Total recettes</b>				465 507.49		626 554.71
<b>Solde de fonctionnement</b>				90 231.78		188 401.53
<b>RESTES A REALISER au 31/12/N</b>						
<b>Total RAR dépenses</b>						
<b>Total RAR recettes</b>						
<b>Solde RAR fonctionnement</b>						

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

Art. (1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES	1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	2 ENSEIGNEMENT - FORMATION	3 CULTURE	4 SPORTS ET JEUNESSE
----------	---------	-------------------------------	---	-----------------------------------	----------------------------	-----------	----------------------

**INVESTISSEMENT**

**DEPENSES**

<b>Total dépenses investissement</b>		<b>62 877.47</b>					
Dépenses réelles							
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES						
Opérations d'équipement							
Opérations pour compte de tiers							
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>62 877.47</i>					
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	62 877.47					
001 Solde d'exécution reporté de N-1							

**RECETTES**

<b>Total recettes investissement</b>		<b>277 304.57</b>					
Recettes réelles							
Opérations pour compte de tiers							
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>62 877.47</i>					
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	62 877.47					
001 Solde d'exécution reporté de N-1		214 427.10					

**FONCTIONNEMENT**

**DEPENSES**

<b>Total dépenses fonctionnement</b>		<b>62 877.47</b>					
Dépenses réelles							
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL						
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE						
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>62 877.47</i>					
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	62 877.47					
002 Déficit de fonctionnement reporté							

**RECETTES**

<b>Total recettes fonctionnement</b>		<b>161 047.22</b>					
Recettes réelles							
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS						
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>62 877.47</i>					
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	62 877.47					
002 Excédent de fonctionnement reporté		98 169.75					

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

Art. (1)	Libellé	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	6 FAMILLE	7 LOGEMENT	8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	9 ACTION ECONOMIQUE	TOTAL
----------	---------	--------------------------------------	-----------	------------	--	---------------------	-------

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES							
<b>Total dépenses investissement</b>					<b>1 417 571.38</b>		<b>1 480 448.85</b>
Dépenses réelles					1 417 571.38		1 417 571.38
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES				1 417 571.38		1 417 571.38
Opérations d'équipement							
Opérations pour compte de tiers							
<i>Dépenses d'ordre</i>							62 877.47
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS						62 877.47
001 Solde d'exécution reporté de N-1							

**RECETTES**

<b>Total recettes investissement</b>					<b>1 000 000.00</b>		<b>1 277 304.57</b>
Recettes réelles					1 000 000.00		1 000 000.00
Opérations pour compte de tiers							
<i>Recettes d'ordre</i>							62 877.47
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS						62 877.47
001 Solde d'exécution reporté de N-1							214 427.10

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES							
<b>Total dépenses fonctionnement</b>					<b>375 275.71</b>		<b>438 153.18</b>
Dépenses réelles					375 275.71		375 275.71
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL				34 489.26		34 489.26
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				340 786.45		340 786.45
<i>Dépenses d'ordre</i>							62 877.47
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS						62 877.47
002 Déficit de fonctionnement reporté							

**RECETTES**

<b>Total recettes fonctionnement</b>					<b>465 507.49</b>		<b>626 554.71</b>
Recettes réelles					465 507.49		465 507.49
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS				465 507.49		465 507.49
<i>Recettes d'ordre</i>							62 877.47
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS						62 877.47
002 Excédent de fonctionnement reporté							98 169.75

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

**FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES**

(2)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	02 ADMINISTRATI ON GENERALE	03 JUSTICE	04 RELATIONS INTERNATIONA LES	Total
	<b>DEPENSES</b>	62 877.47				62 877.47
	Réalizations	62 877.47				62 877.47
042	<b>OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS</b>	62 877.47				62 877.47
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	62 877.47				62 877.47
	Restes à réaliser au 31/12					
	<b>RECETTES</b>	161 047.22				161 047.22
	Réalizations	161 047.22				161 047.22
002	<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	98 169.75				98 169.75
042	<b>OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS</b>	62 877.47				62 877.47
777	QUOTE-PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRANSFEREE AU COMPTE DE RESULTAT	62 877.47				62 877.47
	Restes à réaliser au 31/12					
	<b>SOLDE (3)</b>	98 169.75				98 169.75

(1)	Libellé	Sous-fonction 02 ADMINISTRATION GENERALE							Sous-fonction 04 RELATIONS INTERNATIONALES	
		020 ADMINISTRATI ON GENERALE DE LA COLLECTIVITE	021 ASSEMBLEE LOCALE	022 ADMINISTRATI ON GENERALE DE L'ETAT	023 INFORMATION, COMMUNICATI ON, PUBLICITE	024 FETES ET CEREMONIES	025 AIDES AUX ASSOCIATIONS (NON CLASSEES AILLEURS)	026 CIMETIERES ET POMPES FUNEBRES	41	48
	<b>DEPENSES</b>									
	Réalizations									
	Restes à réaliser au 31/12									
	<b>RECETTES</b>									
	Réalizations									
	Restes à réaliser au 31/12									
	<b>SOLDE (3)</b>									

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

**FONCTION 1 - SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES**

(1)	Libellé	11 SECURITE INTERIEURE	12 HYGIENE ET SALUBRITE PUBLIQUE	Total		
	<b>DEPENSES</b>					
	Réalisations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	<b>RECETTES</b>					
	Réalisations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	<b>SOLDE (3)</b>					
		<b>Sous-fonction 11 SECURITE INTERIEURE</b>				
(2)	Libellé	110 SERVICES COMMUNS	111 POLICE NATIONALE	112 POLICE MUNICIPALE	113 POMPIERS, INCENDIES ET SECOURS	114 AUTRES SERVICES DE PROTECTION CIVILE
	<b>DEPENSES</b>					
	Réalisations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	<b>RECETTES</b>					
	Réalisations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	<b>SOLDE (3)</b>					

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

**FONCTION 2 - ENSEIGNEMENT - FORMATION**

(2)	Libellé	20 SERVICES COMMUNS	21 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	22 ENSEIGNEMENT DU DEUXIEME DEGRE	23 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	24 FORMATION CONTINUE	25 SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT	Total	
	<b>DEPENSES</b>								
	Réalizations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	<b>RECETTES</b>								
	Réalizations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	<b>SOLDE (3)</b>								
		Sous-fonction 21 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE			Sous-fonction 25 SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT				
(2)	Libellé	211 ECOLES MATERNELLES	212 ECOLES PRIMAIRES	213 CLASSES REGROUPEES	251 HEBERGEMENT ET RESTAURATION SCOLAIRE	252 TRANSPORTS SCOLAIRES	253 SPORT SCOLAIRE	254 MEDECINE SCOLAIRE	255 CLASSES DE DECOUVERTE ET AUTRES SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT
	<b>DEPENSES</b>								
	Réalizations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	<b>RECETTES</b>								
	Réalizations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	<b>SOLDE (3)</b>								

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

**FONCTION 3 - CULTURE**

(2)	Libellé	30 SERVICES COMMUNS	31 EXPRESSION ARTISTIQUE	32 CONSERVATION ET DIFFUSION DES PATRIMOINES	33 ACTION CULTURELLE	Total	Sous-fonction 32 CONSERVATION ET DIFFUSION DES PATRIMOINES							
							311 EXPRESSION MUSICALE, LYRIQUE ET CHOREGRAPHIQUE	312 ARTS PLASTIQUES ET AUTRES ACTIVITES ARTISTIQUES	313 THEATRES	314 CINEMAS ET AUTRES SALLES DE SPECTACLES	321 BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES	322 MUSEES	323 ARCHIVES	324 ENTRETIEN DU PATRIMOINE CULTUREL
	<b>DEPENSES</b>													
	Réalisations													
	Restes à réaliser au 31/12													
	<b>RECETTES</b>													
	Réalisations													
	Restes à réaliser au 31/12													
	<b>SOLDE (3)</b>													

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

**FONCTION 4 - SPORTS ET JEUNESSE**

(2)	Libellé	40 SERVICES COMMUNS	41 SPORTS	42 JEUNESSE	Total
	<b>DEPENSES</b>				
	Réalisations				
	Restes à réaliser au 31/12				
	<b>RECETTES</b>				
	Réalisations				
	Restes à réaliser au 31/12				
	<b>SOLDE (3)</b>				

(2)	Libellé	Sous-fonction 41 SPORTS				Sous-fonction 42 JEUNESSE		
		411 SALLES DE SPORT, GYMNASES	412 STADES	413 PISCINES	414 AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS OU DE LOISIR	415 MANIFESTATIONS SPORTIVES	421 CENTRES DE LOISIRS	422 AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES
	<b>DEPENSES</b>							
	Réalisations							
	Restes à réaliser au 31/12							
	<b>RECETTES</b>							
	Réalisations							
	Restes à réaliser au 31/12							
	<b>SOLDE (3)</b>							

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

**FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE**

(2)	Libellé	51 SANTE	52 INTERVENTIONS SOCIALES	Total
	<b>DEPENSES</b>			
	Réalisations			
	Restes à réaliser au 31/12			
	<b>RECETTES</b>			
	Réalisations			
	Restes à réaliser au 31/12			
	<b>SOLDE (3)</b>			

(2)	Libellé	Sous-fonction 51 SANTE			Sous-fonction 52 INTERVENTIONS SOCIALES				
		510 SERVICES COMMUNS	511 DISPENSAIRES ET AUTRES ETABLISSEMENTS SANITAIRES	512 ACTIONS DE PREVENTION SANITAIRE	520 SERVICES COMMUNS	521 SERVICES A CARACTERE SOCIAL POUR HANDICAPES ET INADAPTES	522 ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE	523 ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTE	524 AUTRES SERVICES
	<b>DEPENSES</b>								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	<b>RECETTES</b>								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	<b>SOLDE (3)</b>								

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

**FONCTION 6 - FAMILLE**

(2)	Libellé	60 SERVICES COMMUNS	61 SERVICES EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	62 ACTIONS EN FAVEUR DE LA MATERNITE	63 AIDES A LA FAMILLE	64 CRECHES ET GARDERIES	Total
	<b>DEPENSES</b>						
	Réalizations						
	Restes à réaliser au 31/12						
	<b>RECETTES</b>						
	Réalizations						
	Restes à réaliser au 31/12						
	<b>SOLDE (3)</b>						

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a 1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

**FONCTION 7 - LOGEMENT**

(2)	Libellé	70 SERVICES COMMUNS	71 PARC PRIVE DE LA VILLE	72 AIDE AU SECTEUR LOCATIF	73 AIDE A L'ACCESSION A LA PROPRIETE	Total
	<b>DEPENSES</b>					
	Réalizations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	<b>RECETTES</b>					
	Réalizations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	<b>SOLDE (3)</b>					

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

**FONCTION 8 - AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT**

(2)	Libellé	81 SERVICES URBAINS	82 AMENAGEMENT URBAIN	83 ENVIRONNEMENT	Total
	<b>DEPENSES</b>		375 275.71		375 275.71
	Réalisations		375 275.71		375 275.71
011	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>		34 489.26		34 489.26
617	ETUDES ET RECHERCHES		29 920.28		29 920.28
6188	AUTRES FRAIS DIVERS		4 568.98		4 568.98
65	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>		340 786.45		340 786.45
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIV		340 786.45		340 786.45
	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>				
	<b>RECETTES</b>		465 507.49		465 507.49
	Réalisations		465 507.49		465 507.49
74	<b>DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS</b>		465 507.49		465 507.49
7477	BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS		465 507.49		465 507.49
	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>				
	<b>SOLDE (3)</b>		90 231.78		90 231.78

(2)	Libellé	Sous-fonction 81 SERVICES URBAINS						
		810 SERVICES COMMUNS	811 EAU ET ASSAINISSEMENT	812 COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	813 PROPRIETE URBAINE	814 ECLAIRAGE PUBLIC	815 TRANSPORTS URBAINS	816 AUTRES RESEAUX ET SERVICES DIVERS
	<b>DEPENSES</b>							
	Réalisations							
	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>							
	<b>RECETTES</b>							
	Réalisations							
	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>							
	<b>SOLDE (3)</b>							

(2)	Libellé	Sous-fonction 82 AMENAGEMENT URBAIN					Sous-fonction 83 ENVIRONNEMENT			
		820 SERVICES COMMUNS	821 EQUIPEMENTS ANNEXES DE VOIRIE	822 VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	823 ESPACES VERTS URBAINS	824 AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT URBAIN	830 SERVICES COMMUNS	831 AMENAGEMENT DES EAUX	832 ACTIONS SPECIFIQUES DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION	833 PRESERVATION DU MILIEU NATUREL
	<b>DEPENSES</b>	375 275.71								
	Réalisations	375 275.71								
011	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	34 489.26								
617	ETUDES ET RECHERCHES	29 920.28								
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	4 568.98								
65	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	340 786.45								
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIV	340 786.45								
	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>									
	<b>RECETTES</b>	465 507.49								
	Réalisations	465 507.49								
74	<b>DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS</b>	465 507.49								
7477	BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS	465 507.49								

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

**FONCTION 8 - AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT**

<b>Restes à réaliser au 31/12</b>									
<b>SOLDE (3)</b>	<b>90 231.78</b>								

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

**FONCTION 9 - ACTION ECONOMIQUE**

(2)	Libellé	90 INTERVENTIONS ECONOMIQUES	91 FOIRES ET MARCHES	92 AIDES A L'AGRICULTURE ET AUX INDUSTRIES AGRO- ALIMENTAIRES	93 AIDES A L'ENERGIE, AUX INDUSTRIES MANUFACTURI ERES ET AU B.T.P.	94 AIDES AU COMMERCE ET AUX SERVICES MARCHANDS	95 AIDES AU TOURISME	96 AIDES AUX SERVICES PUBLICS	Total
	<b>DEPENSES</b>								
	Réalisations								
	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>								
	<b>RECETTES</b>								
	Réalisations								
	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>								
	<b>SOLDE (3)</b>								

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

**FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES**

(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	02 ADMINISTRATI ON GENERALE	03 JUSTICE	04 RELATIONS INTERNATIONA LES	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	<b>62 877.47</b>				<b>62 877.47</b>
	Réalisations	62 877.47				62 877.47
<b>040</b>	<b>OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS</b>	<b>62 877.47</b>				<b>62 877.47</b>
13917	BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS	62 877.47				62 877.47
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>277 304.57</b>				<b>277 304.57</b>
	Réalisations	277 304.57				277 304.57
<b>001</b>	<b>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>	<b>214 427.10</b>				<b>214 427.10</b>
<b>040</b>	<b>OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS</b>	<b>62 877.47</b>				<b>62 877.47</b>
28031	FRAIS D'ETUDES	1 883.04				1 883.04
280422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	60 994.43				60 994.43
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	<b>SOLDES (2)</b>	<b>214 427.10</b>				<b>214 427.10</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 02 ADMINISTRATION GENERALE							Sous-fonction 04 RELATIONS INTERNATIONALES	
		020 ADMINISTRATI ON GENERALE DE LA COLLECTIVITE	021 ASSEMBLEE LOCALE	022 ADMINISTRATI ON GENERALE DE L'ETAT	023 INFORMATION, COMMUNICATI ON, PUBLICITE	024 FETES ET CEREMONIES	025 AIDES AUX ASSOCIATIONS (NON CLASSEES AILLEURS)	026 CIMETIERES ET POMPES FUNEBRES	41	48
	<b>DEPENSES (2)</b>									
	Réalisations									
	Opérations d'équipement									
	Opérations pour compte de tiers									
	Restes à réaliser au 31/12									
	<b>RECETTES (2)</b>									
	Réalisations									
	Opérations pour compte de tiers									
	Restes à réaliser au 31/12									
	<b>SOLDES (2)</b>									

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

**FONCTION 1 - SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES**

(1)	Libellé	11 SECURITE INTERIEURE	12 HYGIENE ET SALUBRITE PUBLIQUE	Total		
	<b>DEPENSES (2)</b>					
	Réalizations					
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	<b>RECETTES (2)</b>					
	Réalizations					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	<b>SOLDES (2)</b>					
		<b>Sous-fonction 11 SECURITE INTERIEURE</b>				
(1)	Libellé	110 SERVICES COMMUNS	111 POLICE NATIONALE	112 POLICE MUNICIPALE	113 POMPIERS, INCENDIES ET SECOURS	114 AUTRES SERVICES DE PROTECTION CIVILE
	<b>DEPENSES (2)</b>					
	Réalizations					
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	<b>RECETTES (2)</b>					
	Réalizations					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	<b>SOLDES (2)</b>					

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

**FONCTION 2 - ENSEIGNEMENT - FORMATION**

(1)	Libellé	20 SERVICES COMMUNS	21 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	22 ENSEIGNEMENT DU DEUXIEME DEGRE	23 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	24 FORMATION CONTINUE	25 SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT	Total	
	<b>DEPENSES (2)</b>								
	Réalizations								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	<b>RECETTES (2)</b>								
	Réalizations								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	<b>SOLDES (2)</b>								
		<b>Sous-fonction 21 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE</b>			<b>Sous-fonction 25 SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT</b>				
(1)	Libellé	211 ECOLES MATERNELLES	212 ECOLES PRIMAIRES	213 CLASSES REGROUPEES	251 HEBERGEMENT ET RESTAURATION SCOLAIRE	252 TRANSPORTS SCOLAIRES	253 SPORT SCOLAIRE	254 MEDECINE SCOLAIRE	255 CLASSES DE DECOUVERTE ET AUTRES SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT
	<b>DEPENSES (2)</b>								
	Réalizations								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	<b>RECETTES (2)</b>								
	Réalizations								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	<b>SOLDES (2)</b>								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

**FONCTION 3 - CULTURE**

(1)	Libellé	30 SERVICES COMMUNS	31 EXPRESSION ARTISTIQUE	32 CONSERVATION ET DIFFUSION DES PATRIMOINES	33 ACTION CULTURELLE	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>					
	Réalisations					
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	<b>RECETTES (2)</b>					
	Réalisations					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	<b>SOLDES (2)</b>					

(1)	Libellé	Sous-fonction 31 EXPRESSION ARTISTIQUE				Sous-fonction 32 CONSERVATION ET DIFFUSION DES PATRIMOINES			
		311 EXPRESSION MUSICALE, LYRIQUE ET CHOREGRAPHIQUE	312 ARTS PLASTIQUES ET AUTRES ACTIVITES ARTISTIQUES	313 THEATRES	314 CINEMAS ET AUTRES SALLES DE SPECTACLES	321 BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES	322 MUSEES	323 ARCHIVES	324 ENTRETIEN DU PATRIMOINE CULTUREL
	<b>DEPENSES (2)</b>								
	Réalisations								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	<b>RECETTES (2)</b>								
	Réalisations								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	<b>SOLDES (2)</b>								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

**FONCTION 4 - SPORTS ET JEUNESSE**

(1)	Libellé	40 SERVICES COMMUNS	41 SPORTS	42 JEUNESSE	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>				
	Réalisations				
	Opérations d'équipement				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser au 31/12				
	<b>RECETTES (2)</b>				
	Réalisations				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser au 31/12				
	<b>SOLDES (2)</b>				

(1)	Libellé	Sous-fonction 41 SPORTS				Sous-fonction 42 JEUNESSE		
		411 SALLES DE SPORT, GYMNASES	412 STADES	413 PISCINES	414 AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS OU DE LOISIR	415 MANIFESTATIONS SPORTIVES	421 CENTRES DE LOISIRS	422 AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES
	<b>DEPENSES (2)</b>							
	Réalisations							
	Opérations d'équipement							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser au 31/12							
	<b>RECETTES (2)</b>							
	Réalisations							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser au 31/12							
	<b>SOLDES (2)</b>							

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

**FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE**

(1)	Libellé	51 SANTE	52 INTERVENTIONS SOCIALES	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>			
	Réalisations			
	Opérations d'équipement			
	Opérations pour compte de tiers			
	Restes à réaliser au 31/12			
	<b>RECETTES (2)</b>			
	Réalisations			
	Opérations pour compte de tiers			
	Restes à réaliser au 31/12			
	<b>SOLDES (2)</b>			

(1)	Libellé	Sous-fonction 51 SANTE			Sous-fonction 52 INTERVENTIONS SOCIALES				
		510 SERVICES COMMUNS	511 DISPENSAIRES ET AUTRES ETABLISSEMENTS SANITAIRES	512 ACTIONS DE PREVENTION SANITAIRE	520 SERVICES COMMUNS	521 SERVICES A CARACTERE SOCIAL POUR HANDICAPES ET INADAPTES	522 ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE	523 ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTE	524 AUTRES SERVICES
	<b>DEPENSES (2)</b>								
	Réalisations								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	<b>RECETTES (2)</b>								
	Réalisations								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	<b>SOLDES (2)</b>								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 6 - FAMILLE

(1)	Libellé	60 SERVICES COMMUNS	61 SERVICES EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	62 ACTIONS EN FAVEUR DE LA MATERNITE	63 AIDES A LA FAMILLE	64 CRECHES ET GARDERIES	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>						
	Réalizations						
	Opérations d'équipement						
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser au 31/12						
	<b>RECETTES (2)</b>						
	Réalizations						
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser au 31/12						
	<b>SOLDES (2)</b>						

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

**FONCTION 7 - LOGEMENT**

(1)	Libellé	70 SERVICES COMMUNS	71 PARC PRIVE DE LA VILLE	72 AIDE AU SECTEUR LOCATIF	73 AIDE A L'ACCESSION A LA PROPRIETE	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>					
	Réalizations					
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	<b>RECETTES (2)</b>					
	Réalizations					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	<b>SOLDES (2)</b>					

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

**FONCTION 8 - AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT**

(1)	Libellé	81 SERVICES URBAINS	82 AMENAGEMENT URBAIN	83 ENVIRONNEMENT	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>		1 417 571.38		1 417 571.38
	Réalisations		1 417 571.38		1 417 571.38
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES		1 417 571.38		1 417 571.38
20422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS		1 417 571.38		1 417 571.38
	Opérations d'équipement				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser au 31/12				
	<b>RECETTES (2)</b>		1 000 000.00		1 000 000.00
	Réalisations		1 000 000.00		1 000 000.00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		1 000 000.00		1 000 000.00
1317	BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS		1 000 000.00		1 000 000.00
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser au 31/12				
	<b>SOLDES (2)</b>		-417 571.38		-417 571.38

(1)	Libellé	Sous-fonction 81 SERVICES URBAINS					
		810 SERVICES COMMUNS	811 EAU ET ASSAINISSEMENT	812 COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	813 PROPRIETE URBAINE	814 ECLAIRAGE PUBLIC	815 TRANSPORTS URBAINS
	<b>DEPENSES (2)</b>						
	Réalisations						
	Opérations d'équipement						
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser au 31/12						
	<b>RECETTES (2)</b>						
	Réalisations						
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser au 31/12						
	<b>SOLDES (2)</b>						

(1)	Libellé	Sous-fonction 82 AMENAGEMENT URBAIN				Sous-fonction 83 ENVIRONNEMENT				
		820 SERVICES COMMUNS	821 EQUIPEMENTS ANNEXES DE VOIRIE	822 VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	823 ESPACES VERTS URBAINS	824 AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT URBAIN	830 SERVICES COMMUNS	831 AMENAGEMENT DES EAUX	832 ACTIONS SPECIFIQUES DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION	833 PRESERVATION DU MILIEU NATUREL
	<b>DEPENSES (2)</b>	1 417 571.38								
	Réalisations	1 417 571.38								
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	1 417 571.38								
20422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	1 417 571.38								
	Opérations d'équipement									
	Opérations pour compte de tiers									
	Restes à réaliser au 31/12									
	<b>RECETTES (2)</b>	1 000 000.00								
	Réalisations	1 000 000.00								
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 000 000.00								
1317	BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS	1 000 000.00								
	Opérations pour compte de tiers									
	Restes à réaliser au 31/12									
	<b>SOLDES (2)</b>	-417 571.38								

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

**FONCTION 8 - AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT**

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

**FONCTION 9 - ACTION ECONOMIQUE**

(1)	Libellé	90 INTERVENTIONS ECONOMIQUES	91 FOIRES ET MARCHES	92 AIDES A L'AGRICULTURE ET AUX INDUSTRIES AGRO- ALIMENTAIRES	93 AIDES A L'ENERGIE, AUX INDUSTRIES MANUFACTURI ERES ET AU B.T.P.	94 AIDES AU COMMERCE ET AUX SERVICES MARCHANDS	95 AIDES AU TOURISME	96 AIDES AUX SERVICES PUBLICS	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>								
	Réalisations								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	<b>RECETTES (2)</b>								
	Réalisations								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	<b>SOLDES (2)</b>								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RA R N-1)	Réalizations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>62 877.47</b>	<b>62 877.47</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>			
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>62 877.47</b>	<b>62 877.47</b>
13917	BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDOS STRUCTURELS	62 877.47	62 877.47
020	Dépenses imprévues		

Opération de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent N-1	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>62 877.47</b>		<b>62 877.47</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RA R N-1)	Réalizations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>62 877.47</b>	<b>62 877.47</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>			
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (2)</b>		<b>62 877.47</b>	<b>62 877.47</b>
28031	FRAIS D'ETUDES	1 883.04	1 883.04
280422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	60 994.43	60 994.43
024	Produits de cessions		
021	Virement de la section de fonctionnement		

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>62 877.47</b>		<b>214 427.10</b>		<b>277 304.57</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres II</b>	<b>62 877.47</b>
<b>Ressources propres disponibles IV</b>	<b>277 304.57</b>
<b>Solde V=IV-II (3)</b>	<b>+214 427.10</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>A7.2.1</b>

(Article R.2313-3 du CGCT - Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général) (1)

**A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES**

<b>DEPENSES - MANDATS EMIS</b>		
<b>Article (2)</b>	<b>Libellé (2)</b>	<b>Montant</b>
<i>Total des dépenses réelles</i>		
<i>Total des dépenses d'ordre</i>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		

**A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES**

<b>RECETTES - TITRES EMIS</b>		
<b>Article (2)</b>	<b>Libellé (2)</b>	<b>Montant</b>
<i>Total des recettes réelles</i>		
<i>Total des recettes d'ordre</i>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A7.2.2</b>
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	

(Article R.2313-3 du CGCT - Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général) (1)

**A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

<b>DEPENSES - MANDATS EMIS</b>		
<b>Article (2)</b>	<b>Libelle (2)</b>	<b>Montant</b>
	Opérations d'équipement n°...(1 ligne par opé.)	
	Opé. c/ de tiers n°...(1 ligne par opé.)	
<b>Total des dépenses réelles</b>		
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		

**A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES**

<b>RECETTES - TITRES EMIS</b>		
<b>Article (2)</b>	<b>Libelle (2)</b>	<b>Montant</b>
	Opé. c/ de tiers n°...(1 ligne par opé.)	
<b>Total des recettes réelles</b>		
<b>Total des recettes d'ordre</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A7.3.1</b>
<b>ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM</b>	

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

**A7.3.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT- DEPENSES**

<b>DEPENSES (1)</b>		
<b>Article (2)</b>	<b>Libellé (2)</b>	<b>Montant</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		

**A7.3.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT- RECETTES**

<b>RECETTES (1)</b>		
<b>Article (2)</b>	<b>Libellé (2)</b>	<b>Montant</b>
<b>Recettes issues de la TEOM</b>		
7331	TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES	
<b>Dotation et participations reçues</b>		
<b>Autres recettes de fonctionnement éventuelles</b>		
<b>Total des recettes réelles</b>		
<b>Total des recettes d'ordre</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A7.3.2
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

**A7.3.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES**

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	<b>Remboursement d'emprunts et dettes assimilées</b>	
	<b>Aquisitions d'immobilisations</b>	
	Opération d'équipement n°... (1 ligne par opé.)	
	<b>Autres dépenses éventuelles</b>	
	Opé.c/ de tiers n°... (1 ligne par opé.)	
	<b>Total des dépenses réelles</b>	
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	
	<b>TOTAL GENERAL</b>	

**A7.3.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES**

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	<b>Souscription d'emprunts et dettes assimilées</b>	
	<b>Dotation et subventions reçues</b>	
	<b>Autres recettes éventuelles</b>	
	Opé c/ de tiers n°	
	<b>Total des recettes réelles</b>	
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	
	<b>TOTAL GENERAL</b>	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

## IV - ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

## A9 - CHAPITRES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail)(1)

N° opération : [...] Intitulé de l'opération :		Date			
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler
<b>DEPENSES (a)</b>					
[...] (2)					
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire					
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section					
Annulations sur dépenses (c)(3)					
<b>Dépenses nettes (a-c)</b>					
<b>RECETTES (b)</b>					
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)					
040 Financement par le mandataire					
041 Financement par emprunt à la charge du tiers					
Annulations sur recettes (d) (3)					
<b>Recettes nettes (b-d)</b>					

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	
<b>AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET AUTORISATION D'ENGAGEMENT</b>	<b>B2.1</b>

**B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

No ou intitulé de l'A.P.	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2021	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2021)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2021)(1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2021(2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice 2021	Restes à financer (exercices au delà de 2021)
<b>Dépenses</b>							
<b>Recettes</b>							

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	
<b>AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET AUTORISATION D'ENGAGEMENT</b>	<b>B2.2</b>

**B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

No ou intitulé de l'A.E.	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2021	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2021)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2021)(1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2021(2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice 2021	Restes à financer (exercices au delà de 2021)
<b>Dépenses</b>							
<b>Recettes</b>							

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>C3.5</b>

**C3.5 - PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

**1 - BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	41 267 742.42	22 883 139.86	4 736 437.35	13 648 165.21
RECETTES	41 219 872.42	23 243 621.95	1 743 266.03	16 232 984.44
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	97 217 956.66	80 054 691.32		17 163 265.34
RECETTES	97 217 956.66	93 169 462.00		4 048 494.66

(1) Y compris les rattachements

**2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 03 : BUDGET PHOTOVOLTAIQUE N° SIRET : 21930071200532**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	567 097.07		8 230.58	558 866.49
RECETTES	567 097.07	11 348.28		555 748.79
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	50 458.02	11 348.28		39 109.74
RECETTES	50 458.02			50 458.02

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

**2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 04 : CYCLE TERRE N° SIRET : 21930071200573**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	1 481 976.45	1 480 448.85		1 527.60
RECETTES	1 481 976.45	1 062 877.47		419 098.98
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	626 554.71	438 153.18		188 401.53
RECETTES	626 554.71	528 384.96		98 169.75

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>C3.5</b>

**C3.5 - PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

**3 - PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)**

<b>SECTION</b>	<b>Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)</b>	<b>Réalisations - mandats ou titres (1)</b>	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>	<b>Crédits annulés</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	43 316 815.94	24 363 588.71	4 744 667.93	14 208 559.30
RECETTES	43 268 945.94	24 317 847.70	1 743 266.03	17 207 832.21
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	97 894 969.39	80 504 192.78		17 390 776.61
RECETTES	97 894 969.39	93 697 846.96		4 197 122.43
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>141 211 785.33</b>	<b>104 867 781.49</b>	<b>4 744 667.93</b>	<b>31 599 335.91</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>141 163 915.33</b>	<b>118 015 694.66</b>	<b>1 743 266.03</b>	<b>21 404 954.64</b>

(1) Y compris les rattachements



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice .....  
 Nombre de membres présents .....  
 Nombre de suffrages exprimés .....  
**VOTES :**  
 Pour .....  
 Contre .....  
 Abstentions .....

Date de convocation : . . / . . / . . .

Présenté par (1) ,  
 A le,

Délibéré par l'assemblée (2), réuni en session  
 A le,

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

[...]	
-------	--

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.  
 (2) L'assemblée délibérante étant :